

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2026/028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du : 28 avril 2026****Objet : Délibération vote du budget 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Jérôme LUSSAGNET, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

Excusés : /.**Secrétaire de séance : JEAN Claire.**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu l'envoi des documents le 9 avril 2026 permettant le vote du budget ;**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2026.

Il procède ensuite à la lecture du budget article par article, section de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre au montant de 379 417,75 €.

La section d'investissement est équilibrée à 198 124,24 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter le budget de la Commune pour l'année 2026, s'établissant à 379 417,75 € en section de fonctionnement et 198 124,24 € en section d'investissement,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte conséquence des présentes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 28 avril 2026.

**La secrétaire de séance,
Claire JEAN.**



**Le Maire,
Jérôme LUSSAGNET.**

